



Repartition du temps de travail (planning journalier)

Par **pastrana**, le **10/02/2011 à 16:38**

Bonjour, j'aimerais savoir si la responsable du personnel peut prévoir un planning/semaine avec certains jours des coupures allant entre 2 et 3 h 30 et faire revenir un employé l'après midi pour travailler 2 heures (le matin l'employé ayant travaillé 3 heures 30 ou 4 heures) en sachant que nous avons un accord d'entreprise sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé en juillet 2000 où rien de particulier n'est indiqué et que nous dépendons de la convention collective du personnel des cabinets médicaux. Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez nous apporter

Par **P.M.**, le **10/02/2011 à 18:48**

Bonjour, Cela n'est pas très clair mais il faudrait savoir déjà si vous êtes à temps plein ou à temps partiel...